

<u>Durée</u>	1 journée – 7 heures
<u>Objectif général</u>	Obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux Une étape nouvelle de la réforme anti-endommagement entrée en application depuis le 1/01/2018. Tous les acteurs concernés – les maîtres d'ouvrage publics et privés de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre, et les entreprises de travaux sont concernés. Il est largement démontré que le renforcement des compétences est un facteur de réduction des dommages aux réseaux aériens ou enterrés.
<u>Objectif</u>	Appliquer le contenu règlementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Concepteur Identifier les différents réseaux Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux
<u>Pré-requis</u>	Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation. Nous sollicitons toute votre attention sur l'organisation des épreuves : - Épreuves d'examen de compétence : maîtrise de la langue française (lecture, écriture et expression orale) - Se munir de sa pièce d'identité le jour de l'examen
<u>Public</u>	salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur »..

Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap : n'hésitez pas à nous solliciter

PROGRAMME

Procédures pour le responsable de projet avant chantier :

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux, classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge...
- Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels
- Entraînement au QCM

Procédures exécutants avant les chantiers

- Formulaire DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du Guide technique
- Lectures des indices et affleurant
- Travaux sans tranchée
- Entraînement au QCM

Procédures et actions à réaliser au cours du chantier

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantiers
- Entraînement au QCM

Méthodes & moyens pédagogiques

<u>Animateur référent</u>	intervenant ayant les pré-requis conformes à la recommandation du Ministère de la Transition écologique.
<u>Moyens pédagogiques</u>	Moyens techniques PC et/ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia – vidéo projecteur Alternance d'exposés, d'études de cas, de mises en situation pratique
<u>Support pédagogique</u>	Mémo format illustré
<u>Modalités d'évaluation des acquis</u>	Contrôle continu des connaissances avec tests blancs via la plateforme Questionnaire d'environ 20 questions à choix multiple (QCM). L'examen final est réalisé sur la base d'un QCM, aléatoires et individuelles. Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEEM via Internet.

La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Concepteur).

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

<u>Sanction</u>	Attestation individuelle de compétences portant le numéro de ticket d'examen
-----------------	--